



PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale,  
de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service régional de l'alimentation – Pôle phytosanitaire  
Cellule certificat et agrément phytopharmaceutique

AGREMENT D'ENTREPRISE EXERÇANT UNE ACTIVITE DE DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES A DES UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS

**Références réglementaires :**

- Articles L254-1, L254-21, R254-1 à 7 puis R254-15 à 19 et R.254-3 du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Arrêtés du 25 novembre 2011 relatifs aux référentiels de certification prévus à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime « organisation générale », pour l'activité « distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels », pour l'activité « distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels, pour l'activité « application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques » et pour l'activité « conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application ».

**Entreprise**

N° SIREN : 451 321 335  
Raison sociale CARREFOUR HYPERMARCHES  
Située à 1 RUE JEAN MERMOZ  
ZAE SAINT GUENALT  
91002 EVRY CEDEX

**Etablissements secondaires** couverts par le présent agrément : voir annexe jointe

**Numéro d'agrément : IF01918**

L'agrément de l'entreprise est octroyé sans limitation de durée sous réserve du respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Fait à Rungis le 27 AOUT 2014

P/ Pour le Préfet de région, par subdélégation  
Le chef du service régional de l'alimentation

Yves DOUZAL

L. ALMOT